Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 23 Janvier 1849. No. 38.

MISSION DE LA BAIE D'HUDSON

Lettre du R. P. Laverlochère à Mgr. l'évêque de Bytown.

(Suite.)

J'aurais encore à vous entretenir, Mgr. et mon père, d'une autre cérémonie non moins touchante, et qui produisit une heureuse impression sur les infidèles et même sur plusieurs protestants, parce qu'elle servit à dissiper beaucoup de préjugés. C'est de la plantation d'une croix que je veux vous parler. J'en avais déjà planté une au fort de Moose, quelque temps auparavant, avec toute la solennité que pouvait nous permettre notre dénûment. Ce furent des néophytes qui firent celle de Moose. Ce furent des protestants et des infidèles qui firent et plantèrent celle du fort Albany. Au moment où cette croix fut élevée de terre, par des mains infidèles et protestantes, je ressentis au fond de mon âme quelque chose d'ineffable que je ne puis exprimer. Jamais peut-être je n'avais apporté, dans mes fonctions sacrées, une dévotion plus sensible, jamais je n'avais élevé vers le ciel une voix plus émue, et porté avec plus de ferveur l'expression de mon amour et de ma reconnaissance vers Celui qui daigna mourrir sur ce bois !..C'étaient des juifs et des payens, tous ennemis de la croix,qui firent et plantèrent celle que le Sauveur porta sur le Calvaire. Elle était regardée comme une folie par les uns, comme un scandale par les autres, et pourtant plusieurs d'entr'eux se convertirent et lui rendirent leurs hommages. Singulier rapprochement, dans l'érection de celle-ci !... Vous seul, ô mon Dieu, savez quels désirs ardents s'élançaient de mon cœur,oppressé par tant d'émotions, lorsque, au pied de cette croix que je venais de bénir, j'offris l'adorable victime !... par la plantation de la croix, le Sauveur avait pris possession de cette terre, et il sembla qu'il voulut immédiatement cimenter le contract avec son sang précieux. Les larmes qui coulaient de mes yeux, se confondaient avec les prières qui s'échappaient de mon cœur. J'offris les unes et les autres au Dieu qui s'immolait pour le bonheur de ce pauvre peuple, encore presque tout infidèle, et que pourtant je voyais s'agenouiller, sans qu'il sut encore pourquoi, autour de l'autel rustique et de la croix de la forêt, et qui chantait, en sa langue naïve, le refrain si connu et si doux pour tout cœur catholique, de *vive,Jésus vive sa croix.* Ce pauvre peuple, que j'étais venu chercher de si loin, il fallait que je le quittasse bientôt, pour ne plus le revoir peut-être, mais je lui laissais un livre, où il pourrait lire l'amour immense d'un Dieu pour les hommes. Cette pensée tempérait un peu l'amertume de mon âme, lorsque je collais une dernière fois mes lèvres brulantes sur ce bois sacré !.. Il est vrai qu'ici maintenant, *Regnat à ligno Deus*, mais helas ! il n'y règne encore que sur des ruines !... Oh ! puisse-t-il y régner bientôt sur tous les cœurs !.. C'est là, c'est au pied de cette croix que le missionnaire aimera désormais à se reposer de ses fatigues et à puiser des forces nouvelles, pour de nouveaux combats. Oui, de nouveaux combats, car le démon ne lâche pas facilement prise ; il faut lui disputer le terrain pied à pied. Si, d'un côté, nous avons la consolation de voir quelques âmes généreuses venir s'enroler sous les étendards de la religion, nous ne devons pas néanmoins nous dissimuler que le très grand nombre est encore et sera longtemps peut-être engagé dans la voie de la perdition. Tout semble concourir à y retenir ce malheureux peuple. L'extrême âpreté d'un climat qui ne permet point de culture ; la diversité des langues ; l'état de vie de ces tribus nomades disséminées sur une étendue immense de pays ; la difficulté des chemins dans ces marécagés où l'on est toujours jusqu'à mi-jambe dans l'eau, tandis que le reste du corps est dévoré par la vermine et les mouches vénimeuses ; le manque d'ouvriers et plus encore de ressources pour se procurer les choses les plus indispensables ; l'ivrognerie, la jonglerie, et l'esprit d'hérésie qui a déjà soufflé presque partout. Voilà, Mgr., la triste perspective qui se présente aux yeux du missionnaire ; vous voyez qu'il a bien raison de s'écrier comme son divin maître : *Evangelisare pauperibus misit me.* Et pourtant qu'ils sont nombreux, ces pauvres Sauvages ! Sans parler de ceux qui habitent les extrémités Est et Nord-ouest de la baie d'Hudson proprement dite : les bords seuls de la baie James ne comptent pas moins de 9 à 10,000 âmes ...

Il y avait 27 jours que j'étais au fort d'Albany. Lorsque le commandant envoya sa goëlette à celui de Moose pour y transporter les pelleteries. Je fut obligé de profiter de cette occasion, quelque désir que j'eusse de demeurer plus longtemps parmi des Indiens qui profitaient si bien de la parole du salut, que j'étais venu leur annoncer. Le mauvais temps, les maringouins, qui ne laissent de repos ni le jour ni la nuit; la mauvaise nourriture, qui ne consiste absolument qu'en outardes salées ; un travail ardu et continuel pour apprendre les divers dialectes que parlent ces peuplades ; tout cela m'avait reduit à une débilité extrême : mais je m'en consolais aisément en pensant que je n'avais pas travaillé en vain. Vingt-quatre personnes avaient été régénerées. J'en avais préparé un bien plus grand nombre pour recevoir, une autre année, la même faveur. Ce ne fut qu'à regret que je me séparai de ces bons Sauvages. J'eus la consolation de voir qu'en éclairant leur esprit, j'avais touché leur cœur. Ils vinrent, dans un profond silence, et les yeux baissés vers la terre, m'accompagner jusqu'au rivage. Chez l'Indien, le silence est le signe d'une grande tristesse. Je les consolais en leur faisant espérer de les revoir. Notre traversée fut plus heureuse que la première fois. Quand nous repassâmes près du lieu où nous avions failli périr un mois auparavant, une pensée bien douce vint traverser mon âme, je me disais : " Si, il y a un mois, j'étais mort dans ce lieu, l'onde amère et glacée m'aurait servi de tombe, et aucun vestige ne serait resté pour indiquer qu'un prêtre avait passé par là. Mais maintenant, le voyageur catholique, apercevant une croix plantée sur ces plages lointaines, sentira une religieuse et bienfaisante impression naître au fond de son cœur. La croix lui rappellera la bonté de Dieu, dans des lieux où jusqu'ici il semblait n'avoir voulu manifester que sa puissance."

De retour à Moose, j'y baptisai plusieurs enfans, que des parents prévenus m'avaient refusé obstinément, lors de mon premier passage. J'admis un certain nombre d'adultes au catéchuménat. J'eus la bien douce satisfaction de voir que plusieurs de ceux qui m'avaient montré le plus d'antipathie d'abord, furent ceux qui se montrèrent les plus affligés de mon départ. Nonobstant les souffrances de tout genre que la nature a continuellement à endurer dans ces tristes parages, il m'eut été bien doux de pouvoir plus longtemps y séjourner. Les Sauvages, que j'avais visités, étaient, lors de mon arrivée parmi eux, remplis de prévention contre notre Ste. Religion. Ils commençaient à peine à l'apprécier, quand il me fallut les quitter. Il y en avait encore une multitude innombrable qui n'ont jamais vu de prêtre, et qui n'en verront peut-être jamais ! Cette pensée, Mgr., m'arrachait des larmes de compassion,en me séparant de ce pauvre peuple.

Ce fut le 28 aôut que je quittai le fort de Moose, pour remonter à celui d'Abbitibbi. Le gentilhomme qui y commande ne s'était pas contenté de me traiter avec toutes sortes d'égards, tout le temps que je séjournai chez lui ; il voulut encore, à mon départ, me combler de présents. Notre navigation, pour remonter, fut extrêmement lente. Notre frêle nacelle, à tout instant frottait contre des roches, qu'une eau toujours vaseuse ne permettait pas d'apercevoir, à deux pouces de profondeur. Ce fut une espèce de prodige que nous ne coulassions pas à fond,car bien des fois l'eau entrait à gros bouillons et nous étions au beau milieu de la rivière. Deux jours après que nous eumes quitté la baie, je perdis mon chapeau, et je passai vingt un jours exposé, tantôt à une chaleur étouffante, tantot à un froid glacial, qui se succèdent sans interruption dans ces forêts ; je contractai, par suite de cet accident, un rhume opiniâtre dont je me sens encore. — *A continuer.*

ROME ET PIE IX.

De Gaëte, où le Saint-Père continue à résider, S. S. a daté des actes d'une haute importance.—D'abord Elle a nommé pro-sécrétaire d'Etat le Cardinal Antonelli, qui est désormais chargé de toute la correspondance avec les différentes parties de la chrétienté. C'est donc seulement à Gaëte et non plus à Rome que devront dorénavant être adressées toutes les communications officielles ou autres concernant les affaires de l'Eglise et du Saint-Siége.—Le Saint-Père a transmis au Chef du pouvoir exécutif en France, sa protestation du 27 avec un bref apostolique, où S. S. dénonce à l'indignation universelle les " *violences inouies* " *dont elle a été la victime par suite de la criminelle conspiration ourdie par les plus pervers artisans de désordre.*" Elle rappelle " qu'au milieu de ses plus amères douleurs, " une de ses principales sollicitudes a été celle de sa souveraineté temporelle ainsi que des droits et du patrimoine " de saint Pierre consacrés par le droit public, et notamment garantis par les glorieuses et constantes traditions de " la France." Elle ne doute pas " que les gouvernements " ne lui laisseront pas longtemps attendre leur généreux " concours."—A ce bref se trouvait jointe une lettre écrite à M. le général Cavaignac.

Un Bref analogue à celui dont nous avons parlé plus haut, et contenant également copie de la Protestation, a été envoyé à toutes les puissances, même non catholiques. Le monde entier est donc appelé par le Souverain-Pontife lui-même à se prononcer dans une cause, où la justice et les droits les plus sacrés ont reçu les plus indignes outrages.

A Rome et dans les Etats de l'Eglise, l'effet de la Protestation du Saint-Père est incalculable. Les radicaux sont aterrés, le ministère est en désarroi, les chambres n'ont d'autres ressources que les plus honteuses substilités et les plus insolentes révoltes. Rien n'est comparable à la rage concentrée des journaux du parti, rien, si ce n'est leur déconvenue et le soin maladroit qu'ils prennent vainement pour la cacher.

Canino seul garde encore son arrogance : mais il commence à se sentir abandonné. Ainsi il a eu beau s'opposer à ce qu'une députation fût nommée pour se rendre près du Pape, le Conseil des députés, pour la première fois, a secoué son joug. La députation a été votée : elle se compose du vice-président Fusconi et du professeur Rezzi. En revanche, Bonaparte fait partie de la commission qui a rédigé ces fameuses proclamations où l'authenticité de la protestation du Pape est contestée. Le haut conseil a nommé M. Mertel et le marquis Paolucci pour faire partie de la députation, à laquelle le sénat municipal a adjoint deux de ses membres : ainsi que le prince Corsini, sénateur de Rome ; les envoyés sont partis le 5 décembre.

On ne saurait se faire une idée de la déconvenue que le ministère démocratique a éprouvée au retour de la députation envoyée à Gaëte. A l'ouverture de la séance, les galeries regorgeaient de curieux, et les émissaires de Canino y tenaient leur place. Le vice-président Fusconi est monté à la tribune, et a déclaré qu'arrivés sur le territoire napolitain, un inspecteur de police avait demandé aux membres de la députation s'ils se rendaient à Gaëte, et sur leur réponse affirmative,il leur avait déclaré qu'il ne pouvait leur permettre l'entrée du royaume; la députation écrivit donc au Cardinal Antonelli pour exposer le but de sa mission. Elle reçut immédiatement une dépêche du Cardinal qui disait que " par le *Motu proprio* du 27 novembre S. S. avait manifesté les motifs de son éloignement momentané de Rome ; que pour les mêmes motifs le Saint-Père ne pouvait recevoir les députés ; que cependant il ne cessait d'élever ses prières vers le ciel pour que Dieu en usât avec miséricorde à l'égard de Rome et de l'Etat." L'assemblée fut fort troublée de cette nouvelle. Que faire? M. Pantaléoni dit que la gravité des circonstances demandait des mesures extraordinaires. Il ne se dissimulait pas que la situation n'était pas légale, mais *la nécessité est une loi supérieure à toutes les lois* ; et il proposa la nomination d'une commission de cinq membres qui aviserait. Canino alors bondit à la tribune : " Pas de commission ! Une mesure décisive : une *Régence composée de deux laïques et d'un prêtre, pour subvenir aux nécessités de l'Etat* ! " Dans la pensée de l'orateur, ce n'était rien moins que la déchéance du Souverain-Pontife. Les séïdes des tribunes applaudirent avec frénésie. Le ministère sentit que c'était fait de lui, s'il subissait à ce point le joug de Canino : toutefois il n'osa pas complètement reculer. Galletti vint demander un moyen terme, tout en déclarant qu'il faudrait bien finir par en arriver au projet de M. Bonaparte. Nouvelles acclamations des tribunes. Sur cette assurance la proposition de Pantaléoni fut adoptée.—Détournons-nous de ces misères et de cette anarchie, et reposons un instant notre regard sur les rares personnages qui ont au moins le courage de la fidélité. Mgr. Roberto Roberti, qu'on avait calomnieusement accusé d'avoir décliné l'honneur de faire partie du ministère à Gaëte, a écrit les lignes suivantes au *Constituzionale* : " Lesoussigné s'est cru extrêmement honoré par la confiance du Souverain ; il n'a jamais refusé et ne refuse pas d'accepter la charge qui lui est confiée, persuadé comme il l'est que les intentions de Sa Sainteté sont bien loin d'être en rien contraires aux droits du peuple."—Ajoutons à cette lettre celle que la *Gazette de Gênes* nous apporte comme ayant été écrite par le brave général Zucchi à Galletti et à Campello : " J'ai pénétré très-bien, dit-il à M.Galetti, les projets de Garibaldi, qui voulait faire soulever Bologne, se réunir à Comacchio,à Mosino, passer le Pô, mettre ces pays en insurrection, et attaquer les Allemands. L'invasion des provinces par les Autrichiens devenait alors inévitable. Un pays bien gouverné ne peut pas, ne doit pas tolérer des aventuriers qui n'ont qu'un but, le désordre, et qui mettent à contribution tous les pays qu'ils traversent. Vous ne prétendrez pas non plus que je devais applaudir à ce qui s'était passé à Rome, et que moi, chef de corps militaire, je devais pousser les soldats à la révolte et les rendre indisciplinés et indignes du nom de militaires comme cela a eu lieu à Rome. En restant à Bologne malgré les pressantes invitations qui me sont faites de revenir à Rome, je ne me mets pas en contradiction avec le gouvernement.Je travaille ici à maintenir l'ordre,et j'obéirai à tout ce que m'ordonnera le gouvernement de Sa Sainteté, sans faire d'observations autres que celles que je croirai dictées par l'intérêt de la tranquillité publique.—Voici maintenant ce que le général Zucchi a écrit à M. Campello, ministre de la guerre : " J'ai gardé le commandement dont j'avais l'idée de me défaire, parce qu'ayant pu jusqu'ici maintenir l'ordre et le calme dans la ville de Bologne,malgré mille provocations, je crois utile à la cause de l'ordre de le conserver encore. Vos instructions ne tendent qu'à provoquer de la part des troupes l'insurrection et l'indicipline ; il me semble que la révolte est chose qui vous plaît ; comme aussi il ne vous déplaît pas d'attaquer les absents, ce qui est le fait des lâches. Mais je vous avertis que j'espère bien qu'un jour ou l'autre nous nous trouverons. De vive voix je m'expliquerai plus catégoriquement que je ne le fais. et je vous demanderai raison de votre conduite insolente."

Entraîné par l'impitoyable logique des révolutions,le parti démocratique a consommé un nouvel acte d'usurpation et de révolte. Le ministère, le Haut-Conseil et le conseil des députés ont nommé une Junte d'état ou régence extraordinaire pour remplacer momentanément le troisième pouvoir qui s'est éloigné de la capitale. Il faut citer en entier cet acte de folie et d'arbitraire. Il faut que le monde sache une fois de plus à quels misérables subterfuges et à quels mensonges impudents sont réduits les héros du 16 novembre. Il faut que les peuples apprennent dans quel inextricable dédale d'illégalités et de fourberies s'engagent fatalement des hommes assez aveugles et assez coupables pour recueillir l'héritage de l'émeute et de l'assassinat.

Voici la proclamation :

" Considérant que les Etats Romains sont régis par un gouvernement représentatif et jouissent des droits et des garanties d'un statut constitutionnel ;—Que ce statut a pour fondement la distinction et en même temps la connexion de trois pouvoirs, et que lorsque l'un d'eux fait défaut le régime constitutionnel est incomplet et ne peut accomplir son but ; —Que dans la nuit du 24 novembre dernier, le Pontife s'est éloigné de Rome et n'a laissé personne pour remplir sa place ;—Que l'écrit daté de Gaëte, le 27 décembre, par lequel est nommée une commission de gouvernement,manque des formes constitutionnelles qui servent a garantir l'inviolabilité du Prince ;—Que la commission de gouvernement nommée par le susdit écrit n'a pas publié son acceptation, n'a exercé en rien ni d'aucune manière ses fonctions. et ne s'est pas même constituée de fait ; — Que les deux Conseils délibérans, d'accord avec le Ministère et le Corps municipal, ont cherché à porter remède à une si grande perturbation, en envoyant des députés au Prince pour lui demander de venir reprendre le gouvernement de la chose publique ; — Que ces messagers non-seulement n'ont pas été admis dans l'Etat napolitain, mais ont en vain essayé des démarches pour être reçus par le Prince, et que d'autres démarches plus récentes sont également restés sans effet , — Que le Prince, en demeurant sur une terre qui ne lui appartient pas, et dont l'accès est interdit par ordre supérieur à toute députation à lui adressée (ce qui enlève ainsi aux députés un droit exprimé dans le statut fondamental), laisse douter s'il est en état de jouir de la pleine liberté et de la spontanéité de ses actions, et de recevoir d'impartiaux et bienveillants conseils ; — Qu'aucun Etat, qu'aucune cité ne peuvent rester sans gouvernement complet, les propriétés et les droits des citoyens sans protection ; — Ayant le devoir de repousser par tous moyens et tout expédient, d'éloigner le péril imminent de l'anarchie et des désordres civils, et de maintenir l'ordre public, tout en conservant intact le statut fondamental, le Principat et ses droits constitutionnels :

" Les deux Conseils délibérants, ayant la conscience de leurs droits,et obéissant à l'absolue nécessité de pourvoir par un mode quelconque à l'urgence extrême des choses ; suivant un acte délibéré par chacun d'eux dans leur propre sein. Décrètent : 1. Une Junte suprême provisoire d'Etat est constituée ; 2. Elle est composée de trois personnes choisies hors du Conseil des députés ; elle est nommée à la majorité absolue par le Conseil des députés et approuvée par le Haut-Conseil ; 3. La Junte, au nom du Prince et à la majorité des suffrages, exercera toutes les affaires qui sont du ressort du Chef du pouvoir exécutif, dans les termes du statut et selon les règles et les principes du droit constitutionnel ; 4. La Junte cessera ses fonctions immédiatement après le retour du Pontife, ou de toute autre personne qui serait envoyée, avec un acte revêtu de la pleine légalité, pour tenir sa place et accomplir ses fonctions, laquelle prendrait de fait l'excercice des dites fonctions.—En conséquence de ce décret, le Conseil des députés ayant émis ses votes, et le Haut-Conseil ayant donné son approbation, ont été nommés membres de la Junte suprême provisoire d'Etat : le sénateur de Rome, prince Corsini ; le sénateur de Bologne, G. Zucchini ; le gonfalonier d'Ancône, comte Camerata. (Suivent les signatures des présidents et secrétaires des deux conseils.)

" Le pouvoir exécutif est heureux de notifier un acte d'une si haute et si solennelle importance, qui rétablit dans leur plénitude les pouvoirs de l'Etat, rend au gouvernement toute sa force, rassure les populations, et ramène à une complète vigueur l'exercice de tous les droits constitutionnels."

Signé : *Le Conseil des ministres.*

Pour achever la confusion qui règne à Rome, Mazzini et ses séïdes, Garibaldi et sa bande y sont arrivés. De plus, le conseil des députés a adopté le décret qui convoque à Rome une *Constituante italienne.*

Toutes les séances de la Chambre des Députés ont une physionomie assez uniforme ; elles commencent par quelques mots de M. Bonaparte (Canino) ; on lit le procès-verbal. M. Bonaparte fait des observations ; le premier orateur inscrit prend la parole. M. Bonaparte l'interrompt une fois, deux fois, dix fois ; enfin, l'un des ministres ou M. Bonaparte lui-même fait un discours. Cette fois, les tribunes, à qui on a laissé usurper le droit souverain de la louange et du blâme, et qui sont remplies ordinairement d'hommes gagés par M. Bonaparte, l'applaudissant à outrance ; et les malheureux députés, obligés de donner publiquement leurs suffrages, votent à l'unanimité suivant que l'ordonnent les mercenaires qui leur dictent la loi.

Par suite du refus du sénateur Zucchini, la chambre les députés a élu Galetti pour completer le troisième pouvoir. Le ministère a donné sa démission.—Le 15, il y a eu une grande démonstration pour contraindre le ministère à convoquer immédiatement la Constituante. Plus de 300 personnes, précédées d'un drapeau sur lequel étaient écrits ces mots : *Circolo popolare* (Cercle populaire), se sont rendues devant la maison du général Garibaldi, et par leurs vivats l'ont appelé au balcon. M. de Boni parut et annonça à la foule que le général était absent. Alors elle se rendit au Quirinal, drapeau et tambours de la gendermerie en tête, et envoya au ministère une députation du Cercle pour lui présenter un mémoire sollictant la convocation de la Constituante italienne. Le ministère répondit qu'il communiquerait le mémoire aux chambres, et le lendemain, à une heure de l'après-midi, le peuple aurait une réponse définitive.—A huit heures et demie la foule se sépara. — Le 16, à huit heures et demie, on a battu la générale. La garde civique a occupé militairement toute la ville et notamment la place de la chambre des députés qui semblait transformée en un champ de bataille. A l'ouverture de la séance, le ministère a déclaré qu'il donnait spontanément sa démission, convaincu qu'il était de ne pouvoir faire face aux graves exigences des circonstances. Le ministère s'est montré incapable, car après nous avoir trahi Rome et l'Italie, il a abandonné sa position ; au moment où il importait que des hommes énergiques prissent sa place, il a voulu rester à tout prix. Nous allons voir ce qui arrivera. C'est le peuple que dépend le salut de tous. C'est au peuple d'agir. Le ministère a publié une proclamation dans laquelle il recommande l'ordre et la légalité.

Nous recevons des nouvelles de Gaëte du 12 décembre. Ainsi que nous nous y attendions, S. S. a tenu le 11 un Consistoire où ont été préconisés plusieurs Evêques de diverses nations. Trois Eglises de notre patrie y ont été proposées : l'Eglise métropolitaine d'Avignon, et les Eglises épiscopales de Troyes et de Digne. Il paraît que les informations de Mgr. Jaquement pour l'évêché de Nantes n'étaient pas parvenues à temps. Les actes du Consistoire n'étaient pas imprimés au départ du courrier : nous les recevrons incessamment.

Les nouvelles que nous recevons de Rome nous montrent que le ministère démocratique est aux abois. Le sénateur de Bologne, comte Zucchini, a positivement refusé de faire partie de la *junte* rebelle créée par le parlement de Rome, et il a déclaré dans son manifeste du 16 décembre que " son refus lui était dicté par le respect des lois de l'honneur et des prescriptions de la conscience. ". Ce qui n'empêche pas le *Contemporaneo* d'annoncer " qu'on attend d'un moment à l'autre le sénateur de Bologne, dont l'arrivée complètera le troisième pouvoir de l'Etat." Cette même feuille dit que le comte Camerata, gonfalonier d'Ancône, s'est rendu à Rome. Ce personnage est connu par son incapacité et sa faiblesse : Canino lui-même en est honteux.

Les chevaliers du poignard n'ont pas renoncé à l'ensanglanter : ils menaçaient le député Pantaléoni il y a quelques jours. Le 13 décembre, ils ont assailli, devant la porte de la Légation de Bavière, l'homme qui avait conduit le voiture du comte de Spaur, la nuit de la fuite du Saint-Père. Ils lui ont porté trois coups de couteau dans la poitrine : les blessures sont très-graves, quoiqu'elles ne paraissent pas mortelles.

C'est le 13 que le Saint-Père a appris la formation de la prétendue *junte d'Etat* constituée par les rebelles de Rome. Sa Sainteté a ordonné, assure-t-on, qu'une protestation fût rédigée contre ce nouvel acte de révolte. Ainsi que nous le pensions, le comte Zucchini sénateur d'Ancône,

a refusé avec indignation l'entrée dans la *junte* décrétée par les démagogues. Le général Zucchi a été élu député par la ville de Bologne, et les électeurs de cette cité fidèle ont donné une nouvelle et noble preuve de leur dévouement au Pontife et de leur horreur pour les révolutionnaires qui tyrannisent Rome, en déclarant qu'ils ne procéderaient au remplacement de l'infortuné comte Rossi que lorsque justice aurait été faite de ses assassins.

Le *motu-proprio* par lequel le Souverain-Pontife a institué une Commission chargée de gouverner l'Etat Pontifical pendant son absence est du 27 novembre : dès le 28, les Ordonnances (i Biglietti) de nomination pour tous les membres désignés furent expédiées à Son Eminence le Cardinal Castracane, à qui, par lettre autographe du même jour, Sa Sainteté donna l'ordre de prendre le titre et les fonctions de président. Le Saint-Père, dans cette lettre, chargeait le Cardinal de proroger les deux Conseils (les deux Chambres), disposant qu'ils ne pourraient être convoqués de nouveau sans un ordre spécial de Sa Sainteté. Enfin, par cette même lettre autographe, Sa Sainteté décidait que, pendant son absence, la commission de gouvernement pourrait délibérer sur toutes les affaires ordinaires de l'Etat, les nominations aux fonctions publiques ne devant avoir cependant qu'un caractère provisoire jusqu'à ce qu'elles aient reçu la sanction du Souverain-Pontife, lorsqu'il rentrera dans ses Etats.—Le 3 décembre arriva à Gaëte, envoyé par le ministère intrus de Rome, M. le marquis Sacchetti, intendant-général des sacrés palais apostoliques, qui présenta au Saint-Père la lettre que voici :

" TRÈS-SAINT-PÈRE,

" Les ministres soussignés de Votre Sainteté, inclinés pour baiser respectueusement son pied sacré, lui exposent que, laissés ici à Rome par Sa Sainteté comme tuteurs et gardiens de la tranquillité et de l'ordre publics, ils n'ont reculé devant aucune fatigue, devant aucun soin pour s'acquitter de cette mission. Il a plu à Dieu, très-Saint-Père, de bénir leurs efforts, et ils ont la joie de pouvoir assurer à Votre Sainteté que la tranquillité et l'ordre n'ont pas cessé d'être maintenus dans la capitale et dans les provinces. Cependant ce bonheur, qu'il faut attribuer avant tout à la providence et au bon sens du peuple, ne peut, d'après les prévisions humaines, durer encore longtemps, si l'Etat demeure privé de son chef, et les institutions nouvelles de leur pouvoir modérateur. Les soussignés, rendant grâces de tout leur cœur à Votre Sainteté de l'honneur qu'elle a bien voulu leur faire et de la confiance qu'Elle a mise en eux, la prient, la conjurent de manifester ses volontés ultérieures, afin de les tirer de l'agitation grave, continuelle et remplie d'angoisses dans laquelle ils vivent, et qui ne pourrait se prolonger sans les mettre dans l'impossibilité de remplir le mandat élevé que Votre Sainteté leur a confié. Ils auraient voulu instruire plus tôt Votre Sainteté de la situation présente de Rome et des provinces, et ils l'auraient fait, s'ils avaient connu plus tôt avec certitude le lieu où Sa Sainteté a fixé son séjour.—Quoique ce soit pour les soussignés un devoir de respecter toutes les actions et toutes les déterminations de Votre Béatitude, il leur est cependant impossible de passer sous silence un vœu que tous les gens de bien forment dans leur cœur, et qui sera promptement exaucé, on ne peut en douter, pour le salut de Rome et de l'Italie. Cette espérance tempérant la douleur que leur cause l'absence de Votre Sainteté, les soussignés, pleins d'un amour filial et du plus profond respect, se disent, de Votre Béatitude, très-Saint-Père, les très-reconnaissants serviteurs et fils,

" C.-E. MUZZARELLI, *président* ; T. MAMIANI, G. GALETTI, G.-R. SERENI, GIUSEPPE LUDATI, P. DI CAMPELLO, P. STERBINI.

Pour toute réponse à cette lettre, on remit à M. le marquis Sacchetti une copie de la proclamation du 27 novembre qui, révélant à tout l'univers quelles horribles violences ont été faites au Saint-Père, et comment le ministère en question Loi a été imposé par ces violences, déclare nuls, illégaux, sans force ni valeur, les actes qui en ont été la suite.—A peine le Cardinal Castracane et les autres membres de la commission de gouvernement en résidence à Rome, Mgr. Roberto-Roberti et le prince Barberini eurent-ils reçu leur nomination, qu'ils s'empressèrent d'écrire à Sa Sainteté pour témoigner combien ils étaient touchés de cette marque de confiance et pour annoncer qu'ils l'acceptaient.

A Continuer.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 JANVIER 1849.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF, JEUDI 18.—Les honorables Taché, Leslie, Quesnel, Bourret, DeBeaujeu, Ross et Turgeon prêtent serment et sont admis à siéger. Ensuite M. Leslie fait motion et il est décidé de prendre en considération le discours du Trône, lundi prochain, et il est de plus résolu d'accorder aux honorables membres le droit d'affranchir leurs lettres.

CONSEIL LEGISLATIF, HIER SOIR.—L'Hon. M. Quesnel, secondé par l'Hon. M. Ross, propose une série de résolutions, qui sont un écho du discours du trône. Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité, et l'on nomme un comté de trois membres, pour rédiger une adresse basée sur ces résolutions.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE, VENDREDI 19.—Il est donné différents avis de motions et présenté plusieurs pétitions ; après quoi l'hon. M. Boulton introduit un " bill pour la formation de compagnies par actions, dans le H. C., pour construire des chemins." Ce bill, est lu pour la première fois, la seconde lecture en est remise à 3 semaines. L'hon. M. Boulton introduit encore un "bill pour amender la loi relative à la limitation des actions ; " ce bill est lu pour la première fois, la seconde pour lundi. Ensuite on passe aux ordres du jour, et comme il n'y en a pas, mais qu'il doit y en avoir un (la comparution de M. Vansittart à la barre) dimanche prochain, l'hon. Baldwin fait motion que cet ordre soit remis à lundi ; cette motion est adoptée, après quelques explications de peu d'intérêt.—Nous aurions dû dire, que dans la séance précédente, la chambre a donné à ses membres le droit d'affranchir leurs lettres.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, HIER SOIR.—Il a été présenté plusieurs pétitions, une (entre autres) par M. Davignon, de la part de 4000 propriétaires des comtés de Rouville, Chambly et Huntingdon, contre la Tenure Seigneuriale ; une autre par M. Cauchon de la part des censitaires du Fief Marie-Anne demandant à savoir quel est leur seigneur. M. Laterrière prend son siège. Après quoi, la Chambre reçoit la pétition contre l'élection de M. Webster, et plusieurs autres. Ensuite il est donné différents avis de motions, un entre autres de l'hon. M. Boulton, qui annonce qu'il introduira ce jour (le 23) un bill pour déterminer le nombre des Conseillers Exécutifs. L'hon. M. Badgley introduit alors un " bill pour amender la loi des patentes pour inventions;" la seconde lecture pour lundi prochain, auquel jour doit aussi se faire la seconde lecture d'un autre bill de M. Badgley pour amender la loi relative à la preuve. L'hon. M. Baldwin propose ensuite et il est résolu de nommer des comités permanents, dont les membres seront proposés à la Chambre par un comité de 9 membres nommés à cet effet. L'hon. M. Cayley fait alors une proposition qui est ensuite retirée, et qui provoque de la part de l'hon. M. Price la réponse suivante : " qu'il n'y a pas eu entre le gouvernement colonial et celui d'Angleterre de correspondance relative à la vente du domaine public. Il est ensuite introduit un bill sur la loi du libelle, qui sera lu une seconde fois lundi prochain. Après quoi, Sir Allan McNab propose de présenter une adresse à S. E. pour la correspondance relative à l'amnistie que l'on se propose d'accorder pour offenses politiques. Le ministère s'oppose à cette mesure comme inutile et étant un manque de respect, et sur la division de la Chambre, 18 membres votent pour la motion de M. MacNab et 47 contre. (Les 18 pour, étaient 17 tories et M. Papineau, qui en est réduit à voter avec ceux qu'il a combattus autrefois.) L'hon. M. Lafontaine introduit après cela un bill pour régler les élections ; la seconde lecture en sera faite le 30 courant. L'hon. membre introduit un autre bill relatif à l'arrestation et l'extradition de certains prévenus : la seconde lecture est fixée au 30 courant. M. le solliciteur-général Drummond introduit un bill relatif au transport des terres dans le Bas-Canada ; seconde lecture le 30 courant. M. Holmes introduit un bill pour punir les gardiens d'entrepôt et autres personnes en certains cas ; la seconde lecture pour le 29 courant. Ensuite, M. Fournier demande au ministère s'il a intention d'introduire quelque mesure relativement aux arpenteurs et au mesurage des terres dans le Bas-Canada ; l'hon. M. Price répond affirmativement. Après quoi, MM. Marquis, Egan et Dumas comparaissent à leur place, pour donner raison de leur absence d'un comité d'élection ; la Chambre excuse les honorables membres de leur absence. On passe ensuite a la considération de la harangue de S. E. le Gouverneur Général. M. Dumas, représentant de Leinster se lève, et prononce le discours suivant :

M. l'Orateur,

" Je remplis avec plaisir la tâche qui m'est dévolue de proposer les résolutions qui doivent servir de bâse à l'adresse de cette Honorable Chambre à Son Excellence le Gouverneur, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session.

" L'innovation introduite par ce discours à la veille formule des discours d'ouverture généralement si laconiques, est une des heureuses conséquences de notre nouvelle forme de gouvernement.

" Forts de l'appui de cette Chambre, forts de la confiance du pays, nos ministres n'ont pas craint de nous donner dès le début un ample apperçu des grandes mesures en contemplation. Ils ont répondu par la confiance à la confiance du peuple.

" Et à quoi bon la réserve, la dissimulation vis-à-vis du pays qui tient dans ses mains leur destinée ministérielle, qui peut les appeler chaque jour à lui rendre compte de leur mandat, et à le leur retenir s'ils l'avaient trahi.

" C'était bon sous l'ancien régime, où le peuple subissait un ministère pour qui l'astuce et la déception tenaient lieu de toute autre politique.

" Loin d'exposer leur popularité, les ministres ne peuvent que grandir dans la confiance publique par cette conduite franche et ouverte qu'on eût autrefois qualifiée d'indiscrétion. Car il est dans cet apperçu plusieurs mesures dont on pressent à première vue toute l'importance et toutes les généreuses dispositions.

" Et au premier rang, figure celle d'une amnistie pour tous ceux de nos compatriotes qui gémissent encore sur la terre d'exil sous accusation d'offenses politiques, provenant des évènements de 1837 et 38. Honneur à ceux qui ont pris l'initiative dans cet acte de miséricorde ! Honneur à ceux dont les sollicitations pressantes nous ont obtenu cette promesse de l'exercice de la prérogative royale en faveur de nos malheureux compatriotes ! Quel bonheur pour nous de pouvoir sécher leurs larmes, de voir enfin le terme de leurs misères, de les voir rendus à leurs familles et à leurs amis ! Quel bonheur pour eux de revoir cette patrie qu'ils avaient laissée naguère dans le deuil, dans l'oppression et l'humiliation aujourd'hui dans la libre jouissance de ses justes droits politiques.

" Après avoir désespéré du salut du pays, ils le retrouvent gouverné par des hommes de leur opinion, en possession des libertés publiques pour lesquelles ils avaient en vain si longtemps combattu, pour lesquelles ils avaient risqué leur vie et perdu leur liberté.

" Alors ils rendront justice à la fermeté et à la sagesse de ceux, dont l'oppression la plus longue et la plus acharnée ne peut lasser la patience, et qui savent par la persévérance remporter la victoire qui les avaient trahis eux-mêmes sur le champ de bataille.

" Ils reconnaîtront le patriotisme autrefois méconnu de ceux qui tout en travaillant avec la même ardeur qu'eux au salut de la patrie, le cherchaient dans les limites de la légalité en dehors des quelles les avait lancé eux-mêmes l'excès de l'oppression et de leur désespoir.

" Qui n'applaudira pas encore à cet acte de justice, qui pourvoit à faire disparaître les restrictions, imposées par l'Acte d'Union, à l'usage de la langue française ? Arrachons sans plus tarder cette triste page de notre constitution ; cette page, qui en éternisant la honte de ses auteurs, tendait à éterniser les dissensions des deux races.—L'Union avec cette clause prohibitive n'était qu'une amère ironie ; on ne peut prêter aucun motif louable à ses auteurs. Je ne trouve pas de termes assez sévères pour qualifier la conduite des auteurs de cette mesure. C'est un attentat prémédité contre notre nationalité. On a voulu blesser, dans ce qu'ils avaient de plus cher, les Canadiens Français dont la plupart n'entendent et ne parlent pas d'autre langue.—Ont-ils cru (on ne peut leur supposer aucun motif honorable) que la langue parlée par Lamartine, Thiers et Odilon Barrot n'était pas assez énergique pour rendre, avec assez de force, la profondeur de leurs grandes conceptions politiques, ou assez souple pour se prêter aux subtilités de leur diplomatie ténébreuse ? Qui ne sait pas que la langue française est adoptée dans tous les congrès, comme la langue de la diplomatie ; qu'elle est devenue, il y a deux siècles, par sa lucidité, l'interprête du droit public européen ? Et pourtant les auteur de l'Acte d'Union ne l'ont pas cru propre au style si élégant et si recherché de nos statuts provinciaux !

" Le représentant de notre Souveraine la Reine nous a prouvé qu'il différait d'avec eux sur le mérite de la langue française, dont sa haute éducation lui permet d'apprécier les beautés et les avantages, et il n'a pas cru déparer son discours en le donnant dans la langue des vieux colons français.

" Obtenir, comme ils l'ont fait, le redressement de ce grief de l'Union, c'était pour les ministres de cette partie de la Province la meilleure réponse, qu'ils pussent faire, aux clameurs de ceux qui ne nous pardonnent pas d'avoir accepté l'Acte d'Union ; comme si nous avions fait autre chose que le subir, comme s'il eût mieux valu laisser le champ libre à nos ennemis politiques pour exploiter à leur aise les mauvaises dispositions de cette acte, au lieu de nous en servir, ainsi que nous l'avons fait, comme d'un marche pied, pour pousser le parti libéral au pouvoir qu'il possède aujourd'hui. C'est ainsi que le poison le plus subtil, aux mains d'un habile médecin, se convertit en remède salutaire ; c'est ainsi qu'il sait tirer la vie d'un principe de mort.

" Le système de judicature et la question du *King's College* sont encore signalés à notre attention. Ceux qui ont lu le projet de la première mesure, auront un avant-goût de l'habileté qui doit présider aux autres. La question de *King's College* intéresse plus particulièrement la partie occidentale de la province. C'est de cette mesure qu'un célèbre magnétiseur, qu'on nous avait envoyé d'Angleterre, sans doute à cause de ses grands talents dans l'art du mesmérisme, disait qu'elle avait été la pierre d'achoppement du ministère d'alors, qui est encore le ministère d'aujourd'hui ; ministère qui saura démentir cette assertion ridicule, en faisant de cette mesure une loi agréable à tous les habitans du Haut-Canada.

" Dans la crise où nous ont lancés les innovations commerciales de la Mère-Patrie, à la veille d'adopter un système colonial nouveau, nous devons nous réjouir de voir le vaisseau de l'état, déjà balloté par de rudes secousses, aux mains de nautonniers habiles, et capables de le diriger sans encombre à travers les dangers d'une mer encore inexplorée."

Nous donnerons dans notre prochaine feuille la suite des débats. Nous aurions dû cependant ajouter que M. Baldwin ayant proposé, selon l'usage, de considérer le discours du trône, M. Papineau fit motion en amendement de le référer à un comité de toute la Chambre. Et sur division, M. Papineau vota seul avec quatre autres membres pour son amendement, cinquante-cinq membres se prononçant contre ! — La Chambre s'est ajournée hier soir à minuit.

ON A ÉTÉ BRAVE A ST. DENIS,

ON L'A ÉTÉ HIER SOIR !

M. Louis Joseph Papineau a mis hier soir, à la Chambre d'Assemblée, le sceau à sa réputation d'homme impraticable et d'homme *courageux et brave !* On se souvient qu'en 1837 M. Papineau, après avoir conduit les Canadiens à la boucherie, les abandonna *courageusement* au moment du combat, s'enfuit sur un cheval emprunté, gagna les Etats-Unis, où il se cacha et changea son nom ; et puis craignant le voisinage du pays qu'il avait trompé de la manière la plus honteuse et la plus déplorable, prit son vol pour cette belle-France, qu'il a habitée pendant huit ans, de crainte de se voir quelque jour traduit devant les tribunaux criminels de son pays. Aujourd'hui que M. Papineau a reçu son pardon, et cela grâce à la libéralité, à la générosité et aux démarches philanthropiques de l'Hon. M. Lafontaine et de ses collègues au ministère, M. Papineau oublie qu'il vient d'être gracié ; il oublie que la reconnaissance est un devoir, quand même on oublie que le patriotisme en est un autre, et il vient en Chambre jeter l'injure à la face de M. Lafontaine et de tout le ministère. Et afin que sa seconde vie politique soit marquée d'un acte *aussi brave, aussi courageux, aussi digne* de lui, que l'a été sa fuite précipitée et *honorable* avant la bataille de St. Denis, l'honorable Louis-Joseph Papineau, orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, homme qui parle de libéralité, de désintéressement, voire même de courage, il profite de sa position comme membre de la Chambre d'Assemblée, où nous ne pouvons faire entendre notre défense, pour nous couvrir d'injures, et faire des interpellations au "*mince* Editeur des *Mélanges Religieux* ! " Ah ! M. Papineau, cherchez votre cœur, mettez la main sur votre conscience, et dites-nous si vous, en votre qualité de gentilhomme et de mandataire du peuple, vous approuvez votre conduite d'hier soir à notre égard ! Que nous soyons aussi mince que vous le pensez, que nous le soyons cent fois plus, est-ce une raison de nous injurier, lorsque vous savez que nous ne pouvons vous répondre et que la bouche nous est close dans l'enceinte où vous parlez ? Trouvez-vous votre conduite en cette occasion bien honorable, bien généreuse, bien courageuse ? Si nous sommes si mince, pourquoi craignez-vous donc de nous attaquer en face, et par le moyen qui peut nous être commun à tous deux, la presse ? Est-ce que vous auriez peur, M. Papineau ? Mais ça ne peut pas être ; vos antécédents prouvent le contraire ! Dans toutes les occasions, vous avez *su* montrer du courage ; en 1837, vous vous êtes battu comme un lion ; pendant que Nelson luttait avec nos compatriotes, vous étiez-là à son côté, l'encourageant de la voix et de l'exemple ; vous n'avez pas quitté le champ de bataille ; vous n'avez pas emprunté le cheval d'un autre pour vous enfuir lâchement ; vous n'êtes pas allé aux Etats-Unis vous mettre dans une cachette, pour y mettre à l'abri vos pieds, vos mains et votre tête ; vous êtes resté dans votre pays ; vous ne l'avez pas abandonné à son sort, pour aller vous reposer et vivre dans la paix et l'abondance sur les bords de la Seine ! Ainsi nous ne pouvons pas croire que vous ayez agi avec lâcheté ! Nous ne saurions dire que vous nous avez donné un coup de traître, et que, craignant de nous voir en face, vous nous avez frappé dans l'ombre. Mais non, M. Papineau ; nous regrettons de le dire, vos talents, vos services passés ne peuvent nous faire taire vos torts et vos actes de *courage* ! Nous les signalons au pays, afin que celui-ci comprenne quelle tactique vous employez, de quelles armes vous vous servez, et en quel lieu vous attaquez. Ne trouvez pas mauvais que nous vous démasquions encore une fois, et qu'à vos autres qualités d'homme public, nous vous ajoutions celle de *combattre loyalement et en homme de cœur et de courage* ! Quoi qu'il en soit, nous espérons que ce soir, il se trouvera dans notre Chambre d'Assemblée quelque membre, qui vous fasse souvenir que celui qui attaque un absent, ou l'attaque lorsqu'il ne peut se défendre, celui-là mérite dans l'histoire un nom, un vilain nom, qu'elle ne manquera pas de donner plus tard à vous, M. Papineau, le prodige de votre siècle et l'homme de cœur par excellence !

(Cet article était préparé depuis deux numéros.)

On nous écrit du comté de Richelieu, en date du 10 courant, pour nous donner des détails sur l'assemblée des habitants du comté, qui a eu lieu le 9 courant. Notre correspondant nous apprend que l'assemblée s'est prononcée contre la Tenure Seigneuriale, en faveur de l'indemnité pour ceux qui ont souffert en 1837 et 1838, en faveur aussi de la Libre Navigation du St. Laurent. L'assemblée a de plus passé une résolution pour demander des changemens au système de judicature, et se prononcer en faveur des Cours de Commissaires et d'un système nouveau de cours sommaires. Elle s'est aussi prononcée en faveur d'amendements à faire au bill d'éducation, du rappel de la loi des *Sleighs* ou traîneaux à liens. Puis elle a passé la résolution suivante :

Résolu :—Que cette assemblée espère que la législature dans sa prochaine session fera les réformes nécessaires à notre système électoral en augmentant le nombre des représentants du peuple.

L'assemblée a passé, après cela, une résolution demandant des changements au bill des municipalités, une autre en faveur de la Libre Navigation du St. Laurent, une autre encore contre la manière actuelle de prélever les dîmes, qui, d'après la résolution que nous transmet notre correspondant, devraient être payés par les seigneurs, marchands, ouvriers, hommes de professions, aussi bien que par le simple cultivateur, et que le quantum de ces dîmes devrait être fixé d'après la valeur intrinsèque des terres, en ce qui regarde le cultivateur.

Enfin la résolution suivante a été proposée et adoptée unanimement :

Résolu :—Que ce comté voit avec plaisir et confiance arriver la prochaine session parlementaire, et qu'il espère que le pays n'aura pas à regretter le choix qu'il a fait de ses mandataires aux dernières élections, et qu'aucun d'eux par leur conduite et par leurs faits parlementaires ne trahiront les espérances qu'ils nous ont données en recevant les mandats du peuple.

Notre correspondant nous apprend qu'après cette assemblée quelques douzaines d'habitants se rendirent auprès de la maison d'un citoyen de l'endroit, d'où M. L. A. Dessaules, neveu de M. Papineau, se mit à haranguer, et ensuite l'on passa une résolution demandant la Réforme Electorale basée sur la population. Mais, comme le remarque notre correspondant, l'auditoire était très-peu nombreux, et encore s'y trouvait-il un bon tiers composé de curieux, qui, ne voulant que la paix, n'interrompirent pas les procédés de cette assemblée en miniature.

Depuis que ce qui précède a été écrit, nous avons reçu l'*Echo des Campagnes* du 11, qui contient un rapport des procédés de la grande assemblée du comté, et de la petite réunion qui eut lieu ensuite. Le rapport de la grande assemblée s'accorde parfaitement avec ce que nous en a écrit notre correspondant. Quant à celle de M. Dessaules, l'*Echo* ajoute les détails suivants :

" Malgré le talent oratoire incontestable de M. Dessaules, nous avons trouvé son discours de peu de portée. Plein de vérités triviales, mais dénué d'argumens, ce discours n'aurait pu soutenir une réfutation sérieuse. M. Dessaules, comme tout homme ayant les yeux ouverts, a pu dire les plaies que l'on voit à l'extérieur du corps ; mais le remède, nous pensons qu'il est encore à le chercher. Si nous devons en juger parce que nous avons entendu alors, nous croyons que ce monsieur est de l'école de ceux qui s'imaginent " que parler, parler, et tout dire " est le plus grand secret de la politique. Le discours de M. Dessaules roula presqu'entièrement sur la question de la réforme électorale. Ayant dans le cours de ce discours demandé pourquoi on pouvait avoir objection à demander la réforme électorale basée sur la population, et porté défi à aucun présent de lui citer une bonne raison au contraire, M. John Chamard, qui pendant ce temps était à une petite distance, s'avança sur la galerie, et adressa la parole aux personnes qui l'entouraient. D'une manière habile et persuasive, il cita les principaux argumens que maintiennent ceux qui ne pensent pas qu'il faille demander une disproportion dans la représentation de chaque Province. M. *Dessaules* reprit ensuite la parole, et finalement une résolution (dressée, nous dit-on, par une *personne étrangère au comté*) tendant à déclarer " que la représentation devait être basée sur la population " fut adoptée. Mais nous devons remarquer, que les personnes alors présentes ne formaient guère plus du quart de la première assemblée à la porte de l'église. Tels sont les faits.

" La partie la plus instruite et la plus intelligente du comté de Richelieu, présente à l'assemblée, (*la grande assemblée*), et qui, comme nous l'avons dit lors de l'assemblée d'Yamachiche, doit faire prévaloir ses opinions sur les masses avec le temps, n'était aucunement avec M. Dessaules. Que l'on compare les noms de ceux qui dirigeaient la première assemblée avec ceux des personnes qui dirigeaient la seconde, et l'on pourra se former une opinion correcte de la valeur de chacune. Du reste, nous douterions que le plus grand nombre de nos lecteurs voulut attribuer un caractère politique sérieux à une assemblée présidée par M. Charles Duchesnay, parfait gentilhomme sans doute, mais que nous n'avons encore jamais entendu citer comme homme politique. Maintenant en terminant nous ferons une remarque que nous adressons surtout aux électeurs du comté de Richelieu, et que nous a suggérée la coïncidence suivante : M. Dessaules ne désire peut-être pas une *agitation* par rapport aux droits seigneuriaux ; M. Duchesnay n'a aucun intérêt à le désirer plus que lui ; l'assemblée de St. Ours *agitait* la question ; n'aurait-on pas voulu par hasard diminuer le poids des résolutions de l'assemblée à cet égard, en cherchant à y semer de la division sur une autre question ? "

Nous n'avons pu rien dire vendredi du discours du gouverneur à l'ouverture des Chambres ; c'est le manque de temps et d'espace qui nous a mis dans cette impossibilité. Aujourd'hui, nous n'avons guère plus d'espace ou plus de temps ; néanmoins nous ne voulons pas publier cette feuille, sans dire que ce discours nous semble être tout ce qu'il devait être et plus même qu'on ne pouvait s'y attendre. Nous qui ne sommes pas en faveur de l'éternel *tout-ou-rien*, nous pensons que ce discours rencontrera l'approbation générale.

La *Gazette de Montréal* d'hier dit : "*Un* township d'hommes de Glengary *vaut* une *douzaine* de paroisses de Canadiens-Français !" C'est à en faire lever les épaules de pitié !

Nos lecteurs se rappellent sans doute que nous engagions l'autre jour l'*Ami de la Religion* de Québec à réproduire *les remarques de notre habile collaborateur sur* la lecture de M. Parent, afin que les lecteurs de l'*Ami* puisent juger si réellement cette lecture est aussi *magnifique* qu'il le dit. L'*Ami* répond que *son* district est de même opinion que lui ; que cette opinion vaut bien celle du Rédacteur des *Mélanges* et de son collaborateur, qu'il ne publiera pas les remarques de notre habile collaborateur, parce qu'elles lui paraissent marquées au coin du mauvais vouloir, de la mauvaise foi, etc ; puis il compare notre collaborateur à un *fou*, dont le nom lui a échappé. Il ajoute que les *Mélanges* manquent en cette occasion de franchise et de loyauté ; que le Rédacteur montre de la mauvaise foi, etc., etc.

A cela, nous répondons que les injures, que le Rédacteur quelqu'il soit de l'*Ami de la Religion* nous adresse ainsi qu'à notre collaborateur, marquent chez lui une trop grande absence des convenances et indiquent un homme trop peu maître de lui-même, pour que nous y fassions attention. Seulement, nous informerons M. le Rédacteur *quelqu'il soit* de l'*Ami de la Religion* de Québec que, malgré toute la respectabilité et les connaissances que nous lui supposons ainsi qu'à son correspondant, notre habile collaborateur ne leur en cède nullement, et pourrait en tous temps figurer au milieu des hommes les plus respectables et les plus instruits. En finissant, nous dirons encore que la raison pour laquelle le Rédacteur de l'*Ami* refuse de publier les remarques de notre collaborateur, c'est qu'il sent que ces remarques sont propres à faire voir à ses lecteurs que le jugement qu'il en a porté n'est pas correct, et le sus-dit Rédacteur n'aime pas qu'on diffère d'opinior avec lui et encore moins qu'on lui refuse l'infaillibilité.

Nous avons reçu de plusieurs messieurs du clergé des lettres, pour lesquelles nous les remercions, et dont nous faisons les extraits suivants :

St.———en bas de Québec, 18 janvier 1848.

..... L'*Ami de la Religion* de Québec vient de m'être passé par un de mes paroissiens. Je vois que l'*Ami* prétend que tout le district est de même opinion que lui au sujet de la lecture que M. Parent a faite à Montréal sur " le prêtre, etc." Je ne sais pas quelle est l'opinion de tous mes confrères ; mais ce que je sais, c'est que plusieurs d'entre eux désapprouvent une grande partie des principes émis par M. Parent. Quant à moi, tout en rendant hommage au talent de ce monsieur, je ne puis m'empêcher de vous dire que *j'approuve tout à fait la manière de voir de votre collaborateur*, que j'engagerais à continuer à écrire..... ****, prêtre.

District de Québec, St.———, 18 janvier 1849.

..... Vous me pardonnerez bien, mon cher Monsieur, si je vous fais des compliments sur la manière habile et consciencieuse de laquelle votre correspondant ou collaborateur vient de commencer la critique de la lecture de M. Parent. J'aimerais bien de pouvoir connaître celui qui écrit ainsi ; je lui dirais que "*M. Parent a trouvé chaussure à son pied.*" Mais sans badiner, ce doit être un homme instruit, un homme qui médite ; ce doit être un prêtre. Car on doit avouer que, tout en étant modéré et plein de charité, tout en rendant justice au talent de M. Parent, votre collaborateur ne craint pas de prendre hardiment la défense du prêtre et des ordres religieux, que M. Parent a calomniés. J'ai bien hâte de voir la suite de ses remarques ; je pense que *tout le monde instruit ne pourra manquer de les admirer et approuver*..... ***, Prêtre-Curé.

District de Québec, 19 janvier 1849.

..... Je pense que l'*Ami de la Religion*, dans son numéro d'avant-hier, est grandement dans l'erreur en disant qu'il n'est que l'écho de l'opinion des gens instruits et éclairés de notre district, lorsqu'il dit que la lecture de M. Parent est *magnifique*. Lorsqu'il s'est servi de cette expression, bien peu auraient pu se prononcer encore, et je sais que dès lors, ou depuis, plusieurs MM. du clergé SE SONT PRONONCÉS CONTRE LE FOND (personne que je sache, contre la forme). De ce nombre, se trouve M. ———, ———. Si ce monsieur ne peut entrer dans la classe des *gens instruits et éclairés*, qui pourra y entrer ? M. Parent, je vous assure, rencontre aussi de l'opposition, plus au moins forte, à et à ——— —. On me dit (et je vous le donne comme un bruit) qu'il est à peu près certain qu'*un lecteur catholique*," dans l'*Ami*, est M.———(ci-devant de———) qui passe l'hiver chez M.———à——— ***, prêtre.

Voilà trois extraits de trois lettres écrites par des membres du clergé du district de Québec. Nous ne savons si ces messieurs se seraient opposés à cette publication : nous leur demandons pardon de la liberté que nous prenons de le faire, dans l'intérêt de la vérité et de la bonne cause. S'il est nécessaire, nous pourrons ajouter deux autres témoignages aux trois qui précèdent ; mais nous devons, faute de place, nous en abstenir aujourd'hui.

Le *Morning Chronicle* de Londres s'exprime comme suit : " Les louanges complaisantes, que l'on a données en Italie à l'infâme assassinat du Comte Rossi, excitent en nous un dégoût que nous aurions peine à exagérer et que nous ne voulons point déguiser. Lorsque nous voyons un fonctionnaire aussi distingué que le gouverneur de Turin discourir, devant une multitude rugissante, sur Brutus et la Liberté, et cela à propos du meurtre de l'infortuné Rossi, nous nous sentons défaillir à la pensée de donner une liberté constitutionnelle à des hommes dont l'esprit a une pareille tournure. Ce n'est pas seulement que l'Italien moderne est de trois siècles en arrière des nations du nord ; mais son caractère est intrinsèquement d'une nature différente. Nous ne lui disputons pas son génie, nous ne doutons pas de sa capacité. Il peut être un fin diplomate, un secrétaire adroit, un puissant orateur, un brillant publiciste ; il peut écrire les feuilletons les plus intéressants, et avoir au bout de ses doigts toutes les maximes de l'économie politique ; il peut être un habile homme d'état, et gouverner tous les pays qu'il veut depuis la Suisse jusqu'à la Russie ; mais après tout, y a-t-il chez lui de quoi faire un homme libre ? "

Il vient d'y avoir à St. Jean Chrysostome, seigneurie de Beauharnais, une grande assemblée des citoyens de l'endroit et des environs. Il y a été passé plusieurs résolutions très-fortes contre la tenure seigneuriale, contre le système actuel des municipalités, contre la loi actuelle d'éducation. Il a été ensuite dressée une requête à la législature, attirant l'attention de celle-ci aux sujets précités.—Cette assemblée était plutôt anglaise que canadienne-française, d'après ce que nous pouvons apprendre.

J. C. Taché, écr., M. P. P., vient de commencer à faire publier, dans un journal de Québec, une suite d'articles ou pamphlet sur " le peuple et ses besoins." Un correspondant de Montréal nous promet de nous en donner une appréciation en temps et lieu ; nous nous dispenserons donc pour le moment d'en dire d'avantage nous-même.

C'est avec un vrai plaisir que nous apprenons la réélection de l'honorable A. N. Morin, comme président de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, pour 1849.

☞ *Nous remercions* notre ami pour les deux journaux qu'il nous envoie ; nous en profiterons.

☞ *Une correspondance de notre collaborateur, dont nous avons donné le dernier article vendredi, paraîtra dans notre prochaine feuille.*

Le *Rambler* de Boston contenait dernièrement les *belles* lignes qui suivent :

" Quel plaisir il y a à payer ses dettes ! C'est une remarque que faisait sir T. Littleton (*et que tout le monde ne fait pas*). Le plaisir de payer ses dettes provient d'une combinaison de circonstances, dont chacune produit du plaisir. En premier lieu, il chasse ce malaise que ressent un homme de bon sens de se trouver dans la dépendance et l'obligation. Il fait plaisir au créancier, et par là resserre les liens d'amitié. Il prépare la confiance pour l'avenir, et promet la satisfaction d'être encore servi plus tard. Il nous rappelle ce qu'il y a de bon en nous, et c'est un acte que nous savons être bon, en justice et en simple politique. Enfin, c'est le principal appui de la réputation. Payez donc vos comptes ; payez votre boulanger et votre boucher, car ils nourrissent le corps. Payez votre journal, car c'est lui qui nourrit l'esprit."

TEMPERANCE.

Les progrès que fait tous les jours la Tempérance ne laissent plus comme problème la réalisation de son établissement en Canada. La Société qui s'est chargée de cette excellente œuvre s'agrandit avec une étonnante rapidite ; et bientôt, espérons-le, les campagnes forceront les villes qui se targuent ordinairement de donner le ton, de marcher à leur remorque. Les paroisses du Sault au Récollet et de Saint Vincent de Paul qui, entre toutes les paroisses qui composent le vaste diocèse de Montréal, ont été les premières à comprendre l'avantage de la tempérance, viennent de donner au pays une nouvelle preuve de leur dévouement pour tout ce qui peut contribuer à régénerer notre commune patrie. Ce fut samedi et dimanche derniers que l'intéressante paroisse du Sault au Recollet renouvella son engagement dans la tempérance à la prédication du révérend M. Chiniquy, dont les paroles pleines de force et d'onction eurent l'heureux effet non seulement d'opérer ce beau renouvellement, mais de gagner à la société de tempérance de cette paroisse tous ceux qui jusqu'alors avaient refusé de se rendre ; ce fut dans ces jours heureux que les aubergistes mêmes prirent l'engagement de ne plus vendre de boissons enivrantes. Voila donc encore une paroisse tout entière, voilà donc quatorze cents personnes qui ont renoncé pour toujours au prétendu bonheur que donne l'usage des boissons enivrantes.

Honneur aux RR. PP. Oblats qui ont commencé cette œuvre, honneur à M. Vinet qui l'a soutenu et fait prospérer, honneur à Monsieur Chiniquy qui vient de couronner l'œuvre et en a assuré le succès, honneur aux généreux habitants du Sault au Récollet qui ont compris que la société de tempérance devait faire leur bonheur et que ceux qui veulent la leur faire embrasser sont leurs meilleurs amis et les vrais amis du pays. L'infatigable M. Chiniquy, sans prendre de repos, soutenu et encouragé par le succès, se rendit le jour suivant à Saint Vincent de Paul, cette paroisse qui a mérité le titre de paroisse modèle, qui, toute petite qu'elle est, rivalise en générosité avec les paroisses les plus grandes et les plus riches du diocèse, pour l'œuvre de la Propagation de la Foi. St. Vincent de Paul, où les RR. PP. Oblats avaient arboré le drapeau de la tempérance dès leur arrivée en Canada, a comme sa sœur la paroisse du Sault au Récollet non seulement renouvelé son engagement et réparé les brèches que l'ennemi de la tempérance lui avait faites, mais a augmenté le nombre des hommes sobres en y portant presque tous ceux qui jusque là avaient été opposés à cette œuvre ; elle a assuré sa persévérance en détruisant les auberges dont les propriétaires eux-mêmes ont fait disparaître les enseignes ; quelques-uns ont renoncé à ce genre de vie, d'autres ont fait promesse de ne plus vendre de boissons enivrantes. St. Vincent comme le Sault au Récollet sait apprecier le bonheur que procure la tempérance, et il est hors de doute, que cette bonne paroisse saura reconnaître les services que la société des RR. PP. Oblats, le Rév. M. Chiniquy et son zélé pasteur lui ont rendus.

Puisse cet ébranlement général en faveur de la tempérance faire comprendre à ceux que le pays a choisi pour travailler à son bonheur en faisant les lois les plus capables de le rendre heureux, qu'il est temps de prendre des mesures pour venir au secours du peuple en l'aidant à se débarasser des auberges qui ont été pour notre pauvre Canada la cause de sa décadence, et seront la cause de sa perte si le même ordre de chose subsiste.

UN TEMPÉRANT.

(*Du Journal de Québec.*)

M. l'Editeur,

Je vois par les papiers qu'une nombreuse colonisation va se porter au printemps sur les bords fertiles du superbe lac St. Jean, et qu'elle est encouragée de toutes parts ; mais ce que je ne vois point, c'est qu'aucune personne s'intéresse le moindrement du monde aux pauvres *Montagnais*, enfants du sol, à qui l'on va arracher la propriété qui leur appartient de droit naturel. J'appelle l'attention du Gouvernement sur le sort de ces malheureux.

UN VIEUX VOYAGEUR.

INCENDIE.—Le 18, il y a eu à Portland, E. U., un incendie qui a détruit des propriétés pour une somme considérable : il n'y avait d'assurances qu'au montant de $9000.

DE TOUT UN PEU.

ARPENTEURS.—S. E. le gouverneur général vient de nommer Antoine Gagnon, (gentilhomme,) arpenteur pour le B. C.

CONSEILLERS LÉGISLATIFS.—S. E. le gouv. gén. vient aussi de nommer Conseilliers Législatifs Samuel Crane (Prescott) et Robert Jones (Christieville), écrs.

DEBENTURES.—Au 19 courant, il avait été émis pour £217980 de débentures, il en était rentré pour £127485, il y en avait encore en circulation pour £90495.

PONT.—Il s'est formé un pont de glace, vis-à-vis le Saut de la Chaudière, qui tient bon, nous assure-t-on, depuis trois jours. *J. de Québec.*

CHOLÉRA.—Nous voyons par le *Herald* de cette ville que le choléra fait de grands ravages aux Barbades, surtout parmi les troupes.

DÉPART.—Le *Freeman's Journal* de N. Y. nous apprend que Mgr. Smith, Coadjuteur de Glasgow, a quitté New-York pour Liverpool le 10 du courant.

ARRIVÉE.—Le même journal nous apprend encore que le steamer *Washington*, à sa dernière arrivée à N. Y., avait à son bord le T. R. P. Bernard Hafkenscheid et quatre autres pères, tous de la Société des Rédemptoristes ; ils sont destinés à l'Archi-diocèse de Baltimore.

ÉVÊQUE.—Le 14 courant, Mgr. de St. Palais a dû être consacré évêque de Vincennes par S. G. l'archevêque de St. Louis.

ÉTATS-UNIS.—On dit que M. Sevier est mort, et que M. Calhoun est dangereusement malade.

JOURNAUX.—Il y a à Boston 81 journaux, dont 14 sont journaux quotidiens.

MEXIQUE.—Le Congrès Mexicain a dû s'assembler le 1er. du courant. L'insurrection faisait quelques progrès dans le Siéra Leonre. Parédès a reçu l'ordre de quitter le territoire de la République.

PARLEMENT.—Le Parlement Impérial s'assemble le 1er. février prochain.

MOUSTACHES.—Le *Home Journal* rapporte que les dames en Allemagne commencent à porter la moustache. Courage !

L'ÉLECTION DE NAPOLÉON—La "réaction" est victorieuse, et elle en convient franchement. Elle ne dit point qu'elle ne veut plus de la république, je crois même qu'elle ne le pense pas non plus, si l'on en excepte une moitié du bataillon légitimiste ; mais elle veut une république sans républicains, parce que c'est le seul moyen d'en avoir une honnête, raisonnable, et menée par des hommes qui aient un peu de capacité et de principes. C'est honnir, c'est conspuer les " sublimes barricades" ; c'est dire nettement que la France n'a point voulu la république, et constater qu'elle a cédé à la violence d'une minorité grossière et sauvage. Mais tels qui maudissaient comme moi la naissance de cet odieux régime, y tiennent aujourd'hui, et par ce qu'il est devenu le droit, et parce qu'ils ne se soucient pas de révolutions nouvelles. Pourvu donc que la république ne soit pas notablement plus intolérable que la monarchie, nous la garderons, tout en essayant d'en faire, autant que cela sera possible, quelque chose d'un peu propre. Voilà le programme voulu par les cinq millions et demi de voix qui se sont données à Louis Bonaparte. *Corresp. du J. de Québec.*

LE NATIONAL.—La journée du 10 décembre aura signalé la défaite des deux hordes dont se composait le camp des vainqueurs du 24 février. Elle a mis en déroute et la république rouge et la république du *National*. Je vous ai donné la définition de cette dernière coterie ; écrivailleurs sans principes, qui n'ont renversé la monarchie que pour faire litière du budjet ; révolutionnaires jusqu'à l'écuelle, applaudissant à toute émeute, qui ne les atteint pas ; encourageant tous les désorganisateurs, pourvu que le flot de la désorganisation ne viennent pas mouiller leurs pieds ; race impie et insolente, qui a flagorné la populace pour s'en faire la courte échelle, et qui la repousse du talon, maintenant qu'elle a escaladé tous les pouvoirs et toutes les places. Tartuffe au besoin, et qui depuis un mois se faisait respectueuse pour l'église, se mouillait largement la main d'eau bénite, pour rendre son candidat intéressant aux yeux du clergé. C'est cet entourage de mauvaise odeur qui a perdu le général Cavaignac. *Corresp. du J. de Québec.*

ROME.—16 décembre.—On lit dans le *Nazionale* ;

" On assure, d'après des personnes dignes de foi, que le Pape aurait adopté le projet de résider temporairement à Civita-Vecchia, sous la protection d'une flotte anglo-française, et que de là il proclamerait le ministère suivant : le cardinal Antonelli, président ; Montanari à l'intérieur et à la police ; l'abbé Rosmini à l'instruction ; le marquis Bevilacqua aux finances ; le marquis Ricci au commerce ; le général Zucchi à la guerre. On prétend que le corps diplomatique a été très-partagé, principalement sur la résidence que devait choisir le Pape, et que le projet proposé par le ministre anglais aurait réuni la majorité des souffrages."

—Les armes de l'Autriche sont aux portes de l'Etat romain : Naples tient ses troupes à la discrétion du Saint-Père, l'Espagne et le Portugal lui offrent leur appui effectif. Le nouveau Président de la République française a lui-même déclaré, une première fois, qu'il concourrait à toutes les mesures propres à assurer non-seulement la *liberté*, mais l'*autorité* du Souverain-Pontife. Il a déclaré une seconde fois que la Souveraineté temporelle du Pape était intimement liée non-seulement à l'éclat du Catholicisme, mais à la liberté et à l'indépendance de toute l'Italie."

Les Catholiques de France et l'Europe entière sont attentifs aux résolutions que va prendre le Gouvernement. C'est la première question et la première épreuve de sa politique extérieure.—*Ami de la Religion de Paris.*

GAËTE.—La ville de Gaëte, illustrée aujourd'hui par le séjour de Pie IX, est reliée à *Rome* par l'une des deux routes qui conduisent de cette capitale à Naples. De Rome à Terracine, cette route suit la voie Appia, tracée par Appius Claudius : elle passe par Albano, Velletri, Cisterna et les Marais-Pontins ; entrée dans le royaume de Naples, elle traverse Fondi et ses délicieux jardins d'orangers, et arrive à Mola di Gaëta, à côté de la forteresse de Gaëte qui est une place d'environ 10,000 habitants, située sur la Méditerranée. Tel a été l'itinéraire de notre Saint-Père. Gaëte est un peu plus de moitié chemin de Rome à Naples.—Le Mont-Cassin, dont il est question depuis quelques jours, parce que cet antique et célèbre couvent de Bénédictins sert de refuge à plusieurs membres du Sacré Collège, est situé à environ seize lieues de Naples, sur la route de cette capitale à Rome, qui passe par Ceprano et l'ancien pays des Samnites. La montagne sur laquelle est perché le monastère du Mont-Cassin est remarquable par sa forme pyramidale.

LE DENIER DE SAINT-PIERRE—Un grand nombre de catholiques ayant eu la pensée de constituer une Œuvre dite du *Denier de Saint-Pierre*, et destinée à recueillir et à déposer aux pieds de N. S. P. le Pape les humbles offrandes de leur piété filiale, le *Comité de la Liberté religieuse* a provoqué la formation d'une commission pour aviser aux meilleurs moyens d'organiser cette Œuvre éminement chrétienne. Le *Comité* s'est, en même temps, empressé de solliciter respectueusement les avis et les conseils de NN. SS. les Evêques de France. Plusieurs de ces vénérables Prélats ont bien voulu déjà témoigner leur haute approbation aux sentiments qui ont dicté cette démarche, et assurer à l'Œuvre projetée leur protection et leur concours.

—On sait avec quel zèle le comte de Spaur, ministre de Bavière, a accompli la glorieuse mission de délivrer le Saint-Père des mains de ses oppresseurs et de faciliter sa retraite ; voici la lettre que le Pape lui a adressée.

AU COMTE DE SPAUR.

" L'aide et l'appui que nous avons reçus de vous, Monsieur le Comte, lors de notre départ de Rome, nous font un " devoir de vous donner une preuve de notre gratitude. " C'est pourquoi nous vous nommons grand-croix de l'Ordre de Pie, et votre fils Maximilien chevalier de celui du " Christ. Nous espérons toutefois que des circonstances " plus propices nous permettront bientôt de vous témoigner " tous nos sentiments. Et en attendant, nous prions le " Très-Haut de répandre ses grâces sur la comtesse votre " épouse, ainsi que sur votre fils.—Recevez la bénédiction " apostolique que nous vous donnons dans l'effusion de notre " cœur. PIUS PP. IX.

" Gaëte, 27 novembre 1848."

BULLETIN COMMERCIAL.

Le *Herald* du 11 publie plusieurs tableaux relatifs au commerce ; nous en extrayons les renseignements qui suivent.—Il a été expédié du port de Québec :

	1846.	1847.	1848
Fleur, (quarts)	287000	371117	236091
Bœuf, (quarts)	1391	1223	1094
Lard, (quarts)	307	2364	1022
Beurre, (livres)	88632	341160	0
Blé, (minots)	54375	66034	64488
Pois, (minots)	62283	29491	40789
Avoine, (minots)	5029	19615	6092
Gruau d'avoine, (quarts)	2887	11156	11156
Potasse, (quarts)	5052	2088	1659
Perlasse, (quarts)	3530	1028	1582

Le *Herald* nous apprend encore que New-York a fait le commerce suivant en 1847 et 1848.

	1848	1847	Diminution en 1848
Importations,	$88400960	$95036257	$6635297
Exportations,	$43567946	$52879274	$9311328.

Le même journal remarque que ce dernier résultat n'est pas étonnant ; car l'an 1847 n'était pas une année ordinaire et puis les exportations de 1848 dépassent de $7000000 les exportations de toutes les autres années, 1847 excepté. En 1848, il a été exporté à New-York $11000000 en espèces, il en a été importé $1000000.

MARIAGE.

En cette ville, le 10, par Messire St. Pierre, George-Lafayette Perry, Ecr., à Delle Marie-Louise, fille de feu Charles-Fleury Roy, Ecr.

DECÈS.

A Québec, le 18, Dame Emilie Leclerc, épouse de sieur J. Bélanger, à l'âge de 28 ans.

A la paroisse de l'Islet, le 13, Césaire Hospice, âgé de 14 ans et 8 jours, fils de Joseph Fafard, Ecr.

A Trois-Rivières, le 15, Sueton Grant, Ecr., à 80 ans.

En cette ville, subitement, le 19, M. Hypolite Laforce, âgé de 54 ans.

A Longueuil, concession de la Côte Noire, le 21 au matin, M. Thomas Morris, ancien et respectable cultivateur du lieu, âge de 78 ans.

A Montréal, le 22, dame Elmire Lacroix, épouse de C. W. Maçon, écr.

Chemin de Fer

DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS est par le présent donné que, jusqu'au 21 courant, les Chars de la Compagnie quitteront Longueuil, à 11 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à midi et demi quitteront St. Hyacinthe à une heure et demi, et arriveront à Longueuil à 3 heures P. M.

Le et après le 21 courant, les chars quitteront

St. Hyacinthe, à 8 heures A. M. | Longueuil, à 9 heures A. M.
do à 2 heures P. M. | do à 4½ heures P. M.

Les dimanches, les chars quitteront Longueuil à 8 heures A. M., seront à St. Hyacinthe à 9½ heures A. M., quitteront St. Hyacinthe à 3 heures, et arriveront à Longueuil à 4½ P. M.

TARIF DES PASSAGERS.

	1ère Classe. c. d.	2de Classe. c. d.
Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent jusqu'aux stations de Beloeil ou St. Hilaire,	2 6	1 3
Du Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent à la station de St. Hyacinthe,	5 0	2 6
De St. Hilaire ou Beloeil au Terminus de la Compagnie à St. Hyacinthe,	2 6	
De St. Hilaire ou Beloeil au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent,	2 6	1 3
De la station de St. Hyacinthe à celles de Beloeil ou St. Hilaire,	2 6	1 3
De la station de St. Hyacinthe au Terminus de la Compagnie sur le St. Laurent,	5 0	2 6
D'une station à une autre, lorsqu'il n'y a pas plus de six milles,	1 3	0 7½

Il a été de plus pris des arrangements avec MM. McLean et Wright, propriétaires d'Omnibus, pour que, tant que l'état de la glace permettra la traverse du fleuve, ils fassent partir des voitures suffisantes aux besoins du public, de l'Hôtel Ottawa, grande rue St. Jacques, une heure avant le départ des chars ; ces voitures arrêteront à différents hôtels sur la route, en finissant par l'Hôtel Donegana, pour être au départ et à l'arrivée des chars allant de ou à Longueuil. Le prix pour chaque voyage sera de 15 sous.

N. B.—Les paquets, bien adressés, seront transportés et délivrés par la même voie, dans aucune partie de la ville, à des prix proportionnés à leur volume et leur poids.

Pour le tarif du fret, et toutes les particularités qui y ont rapport, on réfère respectueusement aux tableaux de la Compagnie, qui contiennent tous les détails, et sont déposés aux différentes stations de la Compagnie, et dans les Chambres de Nouvelles, et les différents hôtels de la ville et ailleurs.

Par Ordre,
THOMAS STEERS,
SECRETAIRE.

Bureau de la Compagnie, Montréal, 12 janvier 1849. } 1er. f

COMITÉ DE SECOURS ET DE FINANCES.

UNE ASSEMBLEE du Comité de Secours et de Finances aura lieu JEUDI prochain, le 25 du courant, à 7 heures P. M. au bureau de ROMUALD TRUDEAU écr., rue St. Paul, afin de recevoir le rapport du comité chargé de faire dans les différentes sections les listes des membres de l'association qui, ayant payé leur contribution, ont droit d'obtenir des secours.

LUDGER DUVERNAY,
Commissaire-Ordonnateur.

22 janv.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes,) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures ; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE,
P. C. LOEDEL,
G. DE LANAUDIÈRE,
A. T. VOYER.

Village d'Industie
le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTE.

LA SOCIETE qui a ci-devant existé sous les nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU,
J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continue à recevoir le patronage public, vû qu'il n'épargnera rier pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours emarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

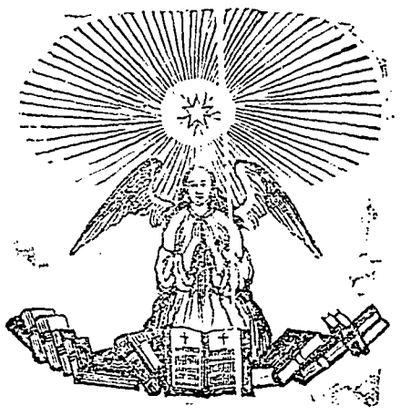

DE J. M. LAMOTHE,
RUE NOTRE-DAME,
Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, &c., &c., &c.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 18 déc. 1848.—4f.

L'ALBUM
LITTERAIRE ET MUSICAL
DE
LA MINERVE

A été publie Samedi dernier ; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédent le complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà, dit le nombre d'exemplaires du premier tirage n'es pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vû qu'il n'en reste que quelques copies.

☞ Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

Bureau de la Minerve,
15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTERAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS,
Par livraisons de 40 Pages de Matières,
avec un
MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de $2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de $3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

REPERTOIRE NATIONAL
DEUX NOUVEAUX VOLUMES.
PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, *deux volumes*. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons republiés.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (*lectures*) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F.X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Pamondon, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas ; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier *deux nouveaux* volumes du Répertoire National ou Recueil de Litterature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire *deux piastres* par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume.

☞ Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

☞ Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'*Avenir* ou en s'adressant à J. Huston, Montréal ; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec ; chez M. Guitté, au bureau de l'*Echo des Campagnes*, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Cherrier—Dlle Odile Cherrier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Lartigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconnay—J. Lenoir—Eugène L'Ecuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Pelletier—L.S. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—Jos. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelden et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ECRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX
ET
LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte-rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des *Mélanges Religieux*, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plu libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des *Mélanges Religieux*
Montréal, 1er décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

LE Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Révd. Père Chiniquy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE,

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL
POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Ce Calendrier contient ce qui suit :

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année ;
Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens ;
Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèces de Montréal et de Québec ;
La liste et les termes des cours de justice ;
Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule ;
Un tableau de la valeur, etc., des monnaies ;
Le commencement des saisons ;
La date des quatre-temps
Le comput ecclésiastique ;
Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude ;
La liste des principaux membres du Gouvernement ;
La liste des membres de la législature Provinciale ;
La liste des membres du Conseil Législatif ;
La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.
La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc. etc. etc.

Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL ; on fait encore une DIMINUTION CONSIDERABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.
KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collége de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre ; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrein.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir : la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collége est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collége, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collége d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfans.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année ; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictemant catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse ; ils y jouiront d'une entire liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collége est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'asiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGUS MACDONELL, au Collége de Kingston.

Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE
DE
J. B. ROLLAND, No. 24 RUE ST. VINCET,
Montréal.

ON trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des

PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

LE Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES
DES
CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON :
Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,	P. Beaubien,
A. Larocque, V. Président,	Joseph Bourret,
Francis Hincks,	H. Mulholland,
H. Holton,	Edwin Atwater
Damase Masson,	Barthw. O'Brien,
Nelson Davis.	Jacob DeWitt,
Henry Judah,	Joseph Grenier,
L. T. Drummmond,	

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les DEPOTS reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN

A l'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1½ à 3 heures P. M.

Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côte du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouimet, écr., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public.

Montréal, 28 novembre 1848.

DR. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la *Minerve*.

Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Evêché.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-a-vis la Place Jacques quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collége, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR.
24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remercîments à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

LIVRES,	PAMPHLETS,
CATALOGUES,	BILLETS D'ENTERREMENT,
CARTES D'ADRESSE,	CIRCULAIRES,
CHÈQUES,	POLICES D'ASSURANCE,
TRAITES	CARTES DE VISITES,
CONNAISSEMENTS,	ANNONCES DE DILIGENCES,

PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité.

Toutle matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melange* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnemen

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent êtr adressées, francs de port, à l'Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne,	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraires
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET. Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison d'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU,
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.